



AVIS PUBLIC
PROMULGATION ET CERTIFICAT DE
PUBLICATION
RÈGLEMENT NO 398-2025

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

Que lors de la séance ordinaire du 16 septembre 2025, le conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 398-2025 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE (RMH 460)

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, ou sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur le 30 septembre 2025.

DONNÉ à Vaudreuil-sur-le-Lac, ce 18 septembre 2025

(s) Danielle Coupal
Danielle Coupal
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Danielle Coupal, directrice générale et greffière-trésorière atteste, par la présente, que j'ai publié l'avis public de promulgation ci-dessus en affichant deux (2) copies de celui-ci aux endroits désignés par le conseil municipal ainsi que sur le site internet et les réseaux sociaux de la Municipalité, ce 18 septembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18 septembre 2025.

(s) Danielle Coupal
Danielle Coupal
Directrice générale et
greffière-trésorière